

Formation « Gestion contractuelle des salariés expatriés » 26 et 27 mars 2013

Programme et modalités d'inscription

Objectifs de la formation

La formation aura pour objectif de donner aux ONG les principes et outils généraux dans la gestion sociale des salariés à l'international. Elle apportera des éléments de cadrage juridique et permettra l'échange de pratiques entre ONG.

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre la réglementation sociale et fiscale applicable aux différents statuts de salariés
- Gérer et réviser les contrats de travail des salariés expatriés et détachés
- Effectuer des choix optimaux dans le choix du statut du salarié et dans la couverture sociale
- Optimiser les choix fiscaux du salarié et de l'association

Contenu de la formation

Droit du travail et contrats

- Le cadre juridique préalable: clauses de mobilité, conventions collectives, politiques de mobilité et droit local.
- Les parties au contrat de travail: détachement, mise à disposition, contrats multiples, transferts.
- La forme du contrat : exigence d'un écrit, langue, loi applicable, juridiction compétente
- Le contenu du contrat: clauses obligatoires, rédaction des clauses, dispositions relatives à la rémunération et à la prise en charge des frais divers liés à la mission, dispositions relatives aux conditions d'exécution de la mission, dispositions relatives à l'échéance de la mission
- L'échéance du contrat /fin de mission: arrivée du terme ou retour anticipé, démission, licenciement (loi applicable à la rupture, effets de la rupture sur les relations contractuelles, calcul des indemnités, problématiques de réintégration

La couverture sociale des salariés exerçant leur activité professionnelle à l'étranger

- Le principe de territorialité et les exceptions: expatriation et détachement.
- Les règles d'affiliation et d'assiette en situation de détachement ou d'expatriation
- Les prestations

Fiscalité des salariés détachés ou expatriés

- La résidence fiscale et les modalités d'imposition: droit interne, dispositions locales et conventions fiscales
- Les obligations fiscales des salariés et de l'employeur: en France et à l'étranger
- Les dispositions fiscales françaises applicables aux salariés exerçant une activité professionnelle à l'étranger mais conservant leur résidence fiscale en France
- Les politiques d'égalisation sociales et fiscales

Public cible

La formation s'adresse aux salariés directement en charge de la gestion de la mobilité internationale : services Rh et/ou administratifs.

Méthodes et outils pédagogiques

Groupe de 12 participants maximum.

Cette formation associera les apports théoriques à des apports pratiques. A cet effet les participants pourront à transmettre préalablement leurs outils (contrats de travail notamment) s'ils le souhaitent ainsi que les cas pratiques rencontrés à leur niveau. Ces cas serviront de support lors de la formation et seront dans ce cadre analysés.

Horaires et lieu de la formation

La formation se déroulera **les 26 et 27 mars 2013 de 9h30 à 17h30** dans les locaux de Coordination SUD, 14 passage Dubail, 75010 Paris (Métro Gare de l'Est/ Jacques Bonsergent).

Intervenants

Cabinet d'avocats dédié aux ressources humaines et à la mobilité internationale : Almenide Avocats

Modalités d'inscription

Les demandes d'inscription sont à adresser par mail à Jean-Luc Galbrun (galbrun@coordinationsud.org) en utilisant le coupon réponse ci-joint, accompagné d'un chèque (par courrier à l'ordre de Coordination SUD – 14 passage Dubail – 75010 PARIS). Seule la réception du chèque valide la demande d'inscription à la session.

Les demandes d'inscriptions doivent être adressées au plus tard le 28 février 2013.

Coordination SUD se réserve le droit d'annuler la formation si un minimum de 8 inscriptions n'est pas atteint au 20 janvier 2012.

Tarifs pour l'ensemble de la session

- Pour les membres de Coordination SUD : 180 €.
- Pour les non membres, tarifs en fonction du budget de l'ONG :
 - Budget inférieur à 2M€ : 260 €
 - Budget entre 2M€ et 10 M€ : 300 €
 - Budget supérieur à 10M€ : 340 €

Le repas de midi sera pris à l'extérieur et sera à la charge des participants.

Autres informations : Jean-Luc Galbrun : galbrun@coordinationsud.org, tél. : 01 44 72 84 54.